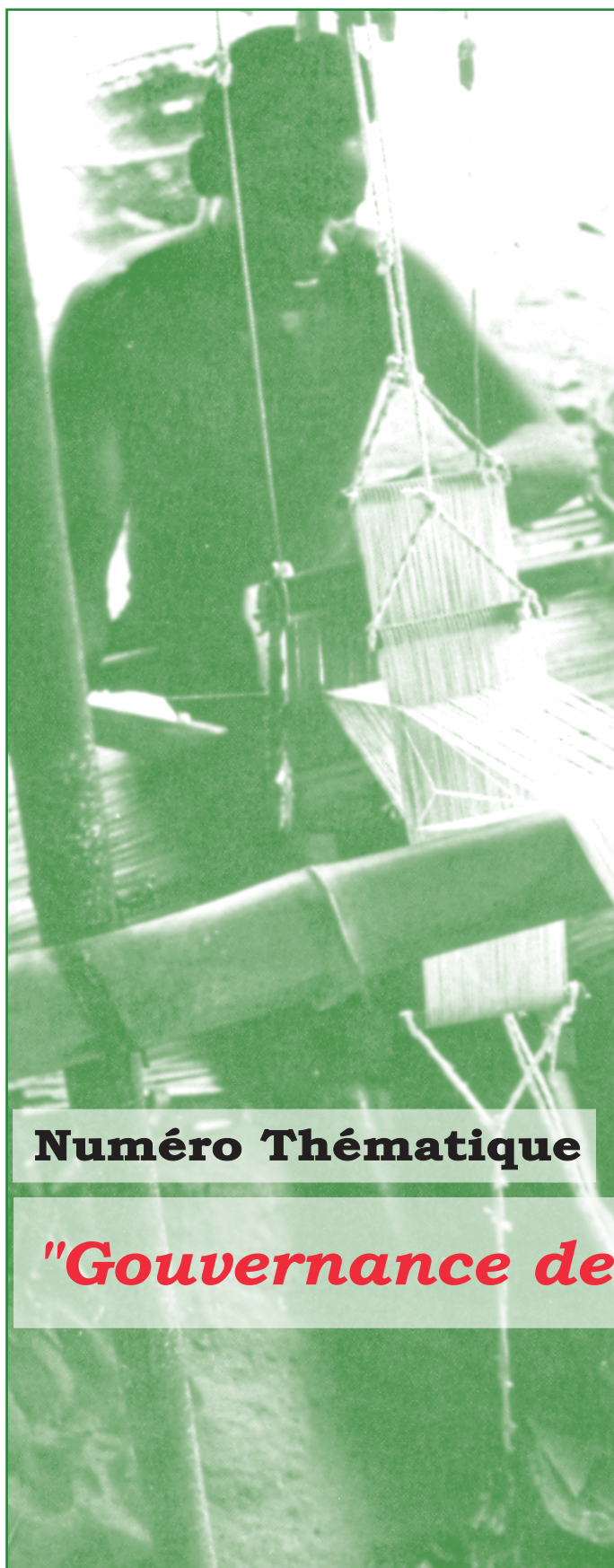


N° 29 Juin 2025

"Gouvernance des territoires"



Numéro Thématique

"Gouvernance des territoires"

Revue Scientifique du



**Laboratoire
Ville Société Territoire
(laboVST)**

*Le
Journal
des
Sciences
Sociales*

N°29 - Juin 2025

ISSN 2073-9303

Revue Scientifique du



Ville Société Territoire

www.labo-vst.org

Le Journal des Sciences Sociales

INDEXATIONS ET RÉFÉRENCEMENTS



TOGETHER WE REACH THE GOAL

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23408>

Impact factor 2025 : 6.839

Impact factor 2024 : 5.46

Impact factor 2023 : 3.379

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/114767>



<https://reseau-mirabel.info/revue/21500/Le-Journal-des-Sciences-Sociales>

Le Journal des Sciences Sociales

revueljss2@gmail.com

www.labo-vst.org

LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES

CONSEIL SCIENTIFIQUE

- Prof Simplicie Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie
Tropicale, IGT, Abidjan) Tel : Cel : (00225) 0707 70 85 57,
E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci
- Prof Alphonse Yapi-Diahou, Professeur Emérite de Géographie (Université Paris 8),
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr
- Prof Brou Emile Koffi Professeur Titulaire de Géographie, (Université Alassane
Ouattara.), Cel.: (00225) 0103589105 ; E-mail : koffi_brou@uao.edu.ci
- Prof Roch Gnabéli Yao, Professeur Titulaire de Sociologie, (Université Félix
Houphouët Boigny) ; Cel : 07 08 18 85 96 Email roch.gnabeli@laasse-
socio.org
- Prof Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua),
Cel : (00225) 0505 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr
- Prof René Joly Assako Assako, Professeur Titulaire de Géographie, Université
Yaoundé, Cameroun ; Email rjassako@yahoo.fr
- Prof Ferdinand A. Vanga, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Péléforo
Gon Coulibaly), Tel : (00225) 01 03 48 91 60 / 05 05 083 702
E-mail : ferdinand.vanga@upgc.edu.ci af_vanga@yahoo.fr

COMITE EDITORIAL

Directeur de Publication

Simplice Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie Tropicale, IGT, Abidjan) Tel: Cel: (00225) 07 07 70 85 57 E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci

Rédacteur en Chef

Alphonse Yapi-Diahou, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Rédacteur en Chef Adjoint

Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua)
Cel : (00225) 05 05 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Secrétariat du Comité de Rédaction

Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké, (00225)0103192952, Email assueyao@yahoo.fr

Konan Kouakou Attien Jean-Michel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké, (00225)0707117755, E-mail : attien_2@yahoo.fr

Yapi Atsé Calvin, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké, (00225)0707996683, E-mail : atsecalvinyapi@gmail.com

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan, Cel.: (00225) 07 75 52 62; E-mail: yassiga@gmail.com

Secrétaire aux finances

Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, (00225)0505483129, E-mail : bohounse@yahoo.fr

COMITE DE LECTURE

- Abdoul Azise SODORE, Maître de Conférences de Géographie/aménagement, Burkina Faso
- Adaye Akoua Assunta, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
- Allaba Ignace, Maître de Conférences d'études germaniques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- Bally Claude Kore, Maître de Conférences de Sociologie des organisations, université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Beka Beka Annie, Maître de Conférences de géographie, École Normale Supérieure, Gabon
- Biyogbe Pamphile, Maître de Conférences de Philosophie, Ecole Normale Supérieure, Gabon
- Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Christian Wali Wali, Maître-Assistant de Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- Coulibaly Salifou, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Diarrassouba Bazoumana, Maître de Conférences de Géographie, environnementaliste, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Djah Armand Josué, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dosso Yaya, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Eleanor FUBE MANKA'A, Maître-Assistant de Géographe, ENS/Université de Yaoundé I, géographie des aménagements ruraux
- Gokra Dja André, Maître de Conférences, Sciences du Langage et de Communication, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Hugo PILKINGTON, Maître de Conférences, Géographie de la santé, université de Paris 8, France
- Kadet G Bertin, Professeur Titulaire de Géographie, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan
- Koffi-Didia Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,

Koffi Yeboue Stéphane, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kouadio M'bra, Kouakou Dieu-Donne, Maître de Conférences de sociologie de la santé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouame Konan Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kra Kouamé Antoine, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kramo Yao Valère, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Loukou Alain François, Professeur Titulaire de Géographie TIC, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Moatila Omad Laupem, Maître-Assistant de Géographie, Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo)

Ndzani Ferdinand, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

Ngouala Mabonzo Médard, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

N'guessan Adjoua Pamela, Maître-Assistant de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Soro Debegnoun Marcelline, Maître-Assistante de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Yao Célestin Amani Maître de Conférences de Bioanthropologie, Université Félix Houphouët Boigny, UFR SHS - ISAD

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie (Ecole Normale Supérieure Abidjan)

SOMMAIRE

		Pages
SILUE Nahoua Karim	Le HCR et la gestion des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire (1990-2012)	9
Maxime YAPI Kouadio Thomas KOUASSI Issoufou DIALLO	Appuis à l'éducation et à la formation dans l'autonomisation des femmes du département de Kaniasso (Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire)	20
KONAN Kouamé Hyacinthe	Les communautés peulhs dans les territoires frontaliers au nord de la cote d'ivoire : entre stigmatisation et problèmes d'intégration	33
Sylvestre TCHAN BI MEITE Youssouf	Le leadership des organisations syndicales « solidaires » à l'épreuve de la gouvernance hybride des espaces de copropriété dans les quartiers d'habitat social à Abidjan	44
Benoit Bertrand ASSAMBA	Platon et le fondement de l'éthique républicaine dans la république	57
André G. Le Brun BIVEGUE-BIVEGUE Jean-Claude NDONG MBA	Croissance urbaine et enjeux environnementaux: l'exemple de la ville d'Oyem (Gabon)	72
BELLO ADAMOU Mahamadou	La construction des lieux de culte à l'université Abdou Moumouni de Niamey au Niger : de la concurrence entre associations à la communautarisation de l'espace universitaire	82
Habibou OUEDRAOGO	Gouvernance locale ou résilience territoriale : quels défis pour la décentralisation dans un contexte d'insécurité dans le centre-nord du Burkina Faso ?	96
Princillia Ermélynda EKOMBENG BIYOGO Léandre Edgard NDJAMBOU	Les impacts environnementaux et sécuritaires du transport des hydrocarbures au Gabon	107
Kouamé Firmin KOSSONOU Akoua A. ADAYÉ	Dérèglement climatique et adaptations des agriculteurs de la région de l'Agnéby-Tiassa (Sud de la Côte d'Ivoire)	119
Nasser SERHAN	Caractéristiques sociodémographiques et économiques des émigrés irréguliers de Daloa	138

Tchan André DOHO BI	Structuration des infrastructures routières et mobilité des populations dans la commune de Vavoua (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)	153
Affouet A-M N'DRI	Optimisation de la gestion des eaux par l'internet des objets dans la commune du Plateau (Abidjan)	166
Marc A. AMALAMAN Logbon KARIDIOULA DELY Iba Dieudonné	Renforcement des infrastructures hydrauliques dans la région du Bélier (Centre de la Côte d'Ivoire).	179
COULIBALY Sidiki Youssouf	Systèmes de production des légumes sur l'estran lagunaire de la Brigade de la gendarmerie de Cocody (Abidjan- Côte d'Ivoire)	190
Fanta TRAORE Kobenan C. Venance KOUASSI Kolotioloma H. TUO Alain F. LOUKOU	Mobilité urbaine intelligente à Bouaké : enjeux et défis des Services de VTC	201
Mathias Y. LOUKOU H. Boni PKANGBA	Analyse de la mutation territoriale et enjeu de communication sociale dans le développement des villages AVB (Autorité de l'Aménagement de la Vallée du Bandama) centre de la Côte d'Ivoire : cas de Kongobo et de Fitabro de la sous-préfecture de Béoumi	215
TANO K. Perèze KOUADIO N. Arsène DIARRASSOUBA Bazoumana	Gouvernance urbaine à l'épreuve des pratiques informelles dans la cité portuaire de San Pedro (Côte d'Ivoire)	228
N'Guessan Séraphin BOHOUSOU Amin Prisca KOFFI Atsé Calvin YAPI	Offre éducative privée et accessibilité économique des ménages à l'enseignement secondaire dans la ville de Gagnoa (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)	240
Guy M. E. AFFORO Yao J-Aimé ASSUÉ Brou Émile KOFFI	Entrepreneuriat des femmes face à la pauvreté dans l'espace rural de la commune de Tiassalé (Côte d'Ivoire)	252
Abdoul G. KABA Mamadi KANTE Aboubacar SOUMAH	« Participation citoyenne et gouvernance locale en Guinée : cas de la commune urbaine de Siguiri en illustration ».	265

Seydou DIARRA Didier K. KONAN K. Issa SORO N. ASSI-KAUDJHIS	Gouvernance décentralisée face au défi du développement à Songon : quelle efficacité de la finance communale ?	281
T. Maximin SOMDA Jean Paulin KI Joël DABIRÉ Patrice TOE	Perceptions sociales et mécanismes de préservation et de protection par les villages de Konrombere et de Tani du corridor forestier de la boucle du Mouhoun au Burkina Faso	296
Georges KOUAME	Regroupement des villages, gouvernance foncière et conflits territoriaux dans la sous-préfecture de N'Guessankro, dans le département de Béoumi (Centre de la Côte d'Ivoire).	309
Estelle Zuo Epse DIATE	Impacts socio-économiques des activités touristiques dans le développement de la ville de Ferkessédougou (Côte d'Ivoire)	320
Akoissi I. Natacha YAO-ASSAHI Kouassi Paul ANOH Yapo B. OSSEY	Gestion des risques industriels à Abidjan sud : une faible implication des acteurs en question	331
Etelly N. KOUADIO Ali DIARRA	Stratégie de résilience à la problématique d'accès aux ressources en eau en milieu rural dans le bassin de la Lobo (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire).	348
Célestin D. NIAMA	La décentralisation ou gouvernance locale en République du Congo : une pratique à l'envers (1992-2022)	361
El Hadji Rawane BA	Territorialisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Sénégal : quand le global l'emporte sur le local dans les communes de Parcelles Assainies (PA) et Gueule Tapee-Fass-Colobane (GTFC)	372
TANOAH A. Fernand BIKPO-KOFFIE C. YASSI Gilbert Assi	Gestion des déchets scolaires et dégradation de l'environnement des lycées publics d'Abobo	390
Solenko Gnenda	Évolution institutionnelle du Togo de 1991 à nos jours : entre ruptures et continuités, le jeu des acteurs	398
Koffi Landry DIBY Brou Émile KOFFI Yao J-Aimé ASSUÉ	Impacts de la dynamique territoriale sur la gestion foncière rurale dans le département de Bouaflé (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)	409

Gestion des risques industriels à Abidjan sud : une faible implication des acteurs en question

Industrial risk management in southern Abidjan: low involvement of actors in question

Akoissi Ida Natacha YAO-ASSAHI

Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, Environnement et Santé, email : yassahida@yahoo.fr

Kouassi Paul ANOH

Professeur Titulaire, Institut de Géographie Tropicale (IGT), Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire, Géographie de la santé, email: anohpaul@yahoo.fr,

Yapo Bernard OSSEY

Professeur Titulaire, Laboratoire des Sciences de l'Environnement (LSE), Université Nangui Abrogoua, Laboratoire Central de l'Environnement du Centre Ivoirien Anti-pollution (LCE-CIAPOL), Chimie de l'Environnement, email : yapossey@yahoo.fr

Résumé

Le développement industriel génère des risques d'incendie, d'explosion, de pollution et d'autres types de risques qui ont une incidence sur la santé des populations. La gestion de ces risques industriels implique la participation de plusieurs acteurs. Toutefois, cette gestion présente des insuffisances (accidents industriels, occupation des zones industrielles par les habitats...) qui influencent son efficacité. Cette étude vise à analyser les parties prenantes intervenant dans la gestion des risques industriels selon leur niveau d'importance et d'influence. L'étude repose sur la recherche documentaire, les entretiens auprès des acteurs d'une part et d'autre part, auprès des industriels lors des inspections effectuées par le Service des Installations Classées du CIAPOL. Il ressort de l'étude qu'en réalité, le niveau d'implication des acteurs dans la gestion des risques industriels reste encore faible.

Mots clés : Abidjan Sud, parties prenantes, importance, influence, gestion des risques industriels

Abstract

Industrial development generates risks of fire, explosion, pollution and others types of risks that affect populations' health. The management of these industrial risks involves the participation of several actors. However, this management has shortcomings (industrial accidents, occupation of industrial areas by houses, etc.) that has an impact on its effectiveness. This survey aims at analyzing the stakeholders involved in the management of industrial risks according to their level of importance and influence. The survey is based on documentary research, interviews with stakeholders on the one hand, and on the other hand, with industrialists during inspections in classified facilities of the CIAPOL Classified Facilities Department. The study shows that, the level of involvement of stakeholders in industrial risk management is still meaningless.

Key words: South Abidjan, stakeholders, importance, impact, industrial risk management.

Introduction

Un risque industriel majeur est lié à un événement accidentel mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux employés au sein d'un site industriel. Il peut entraîner des conséquences immédiates graves pour les personnels, les riverains, les biens ou l'environnement (Service de l'Etat en Seine Maritime, 2014, France, <https://www.seine-maritime.gouv.fr/>).

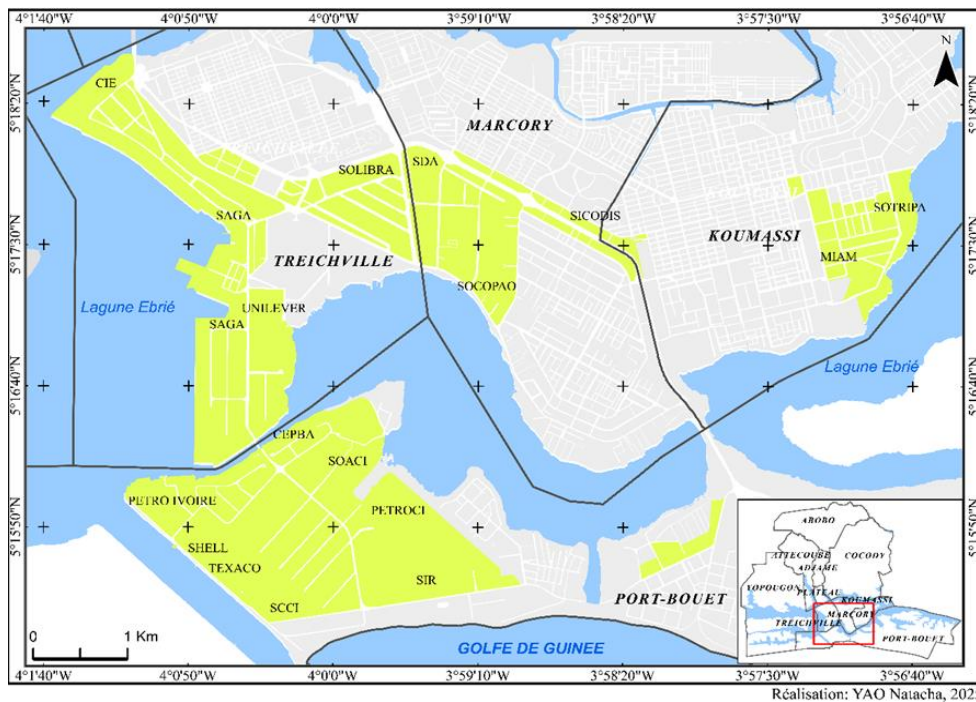
En effet, Abidjan Sud concentre un nombre important d'industries lourdes et légères dont Port-Bouët (35,65%), Koumassi (29,65%), Treichville (19,55%), Marcory (15,14%) (A.I.N. Yao-Assahi et al. 2019, p.24). Pourtant, ces industries génèrent des risques d'incendie, d'explosion, de pollution de l'air, de l'eau ayant des répercussions sur la santé des

populations ce qui exige une gestion efficace et durable du risque. Ainsi, Quel est le niveau d'implication des acteurs dans la gestion durable et efficace des risques industriels ? Cette étude vise à analyser le niveau d'implication des acteurs intervenant dans la gestion des risques industriels à Abidjan Sud. De façon spécifique, il s'agit dans un premier temps d'identifier et d'analyser les parties prenantes (caractéristiques et interactions) et dans un deuxième temps de choisir la technique d'implication qui assure une pleine participation équilibrée des acteurs de toutes les catégories de parties prenantes.

1. Méthodologie

1.1. Présentation et localisation de la zone d'étude

Les recherches ont porté sur les différentes zones industrielles de Port-Bouët, de Koumassi, de Marcory et de Treichville (carte 1).



Carte 1: Localisation de la zone d'étude. (source : BNETD, CCT, 2006)

1.2. Techniques de collecte de données

La collecte de données s'est faite en deux phases : la recherche documentaire et l'enquête de terrain. La recherche documentaire a été faite au CIAPOL (Centre Ivoirien Anti-pollution), au Port Autonome d'Abidjan, à la Chambre de Commerce et d'industrie ainsi qu'à l'INS (Institut National de la Statistique). Elle a permis d'identifier les acteurs impliqués dans la gestion des risques industriels. L'identification a été faite avec certains acteurs qui ont révélé l'intervention d'autres acteurs dans la gestion des risques industriels. L'identification des acteurs a été possible grâce à la recherche documentaire précisément les rapports de mission ou de projet des structures. L'enquête de terrain s'est effectuée à travers les visites d'inspection, les entretiens auprès des acteurs (interview), les enquêtes par questionnaire. Cette enquête auprès des ménages vivant dans les zones industrielles a permis de connaître la place de la population dans la gestion des risques industriels.

La méthode utilisée est celle à probabilité inégale. À l'aide de la formule statistique suivante :

$$n = t^2 * p (1-p) / e^2$$

n: la taille de l'échantillon

p: le taux de pauvreté des ménages : 46,5% selon le recensement de l'INS 2014.

L'option du taux de pauvreté des ménages est due au niveau de risque à proximité des zones industrielles, au niveau de vie des populations et à la proximité près de leurs lieux de travail facteurs justifiant le choix de leur installation dans ces différents quartiers illicites. Au total, il y a 382 chefs de ménages qui représentent la taille de l'échantillon.

Cette étude est basée sur l'analyse des parties prenantes ou « Stakeholder Analysis » qui consiste à identifier les acteurs impliqués, à les caractériser selon leur importance et leur influence. Cette méthode comble les insuffisances des approches participatives classiques. Elle se focalise sur les intérêts spécifiques constitués et prend en compte les interactions ainsi que la distribution du pouvoir entre les parties prenantes.

L'analyse du pouvoir des parties prenantes se prête à diverses approches dont Halidou Koanda, 2006. Nous nous sommes axés sur quatre étapes essentielles qui sont:

1. Faire l'inventaire des principales parties prenantes
2. Evaluer l'influence des parties prenantes
3. Evaluer l'importance des parties prenantes
4. Evaluer le double critère influence et importance des parties prenantes.

Ainsi, chaque étape de l'analyse requiert une méthodologie propre à elle.

1.2.1. Inventaire des principales parties prenantes

L'inventaire des principales parties prenantes consiste à déterminer les parties prenantes qui interviennent dans la gestion des risques industriels. Pour ce faire, nous avons utilisé la méthode des 4 A qui permet d'analyser le profil des parties prenantes. Il est constitué comme suit :

Acteur : Comment se nomment les acteurs, quelles sont leurs fonctions ?

Agenda : Quel est le mandat des acteurs, quelles sont leurs missions ?

Arène : Dans quels domaines les acteurs sont-ils actifs, où sont-ils présents ?

Alliances : Avec quels acteurs sont-ils alliés, comment sont-ils reliés ? (...). Acteur, Agenda, Arène, Alliances

1.2.2. Évaluation de la gouvernance selon le critère de l'influence des parties prenantes

Il s'agit de déterminer les personnes et les organisations susceptibles d'avoir une influence dans la gestion des risques industriels, de recenser les parties prenantes pertinentes et d'identifier les différents types de parties prenantes et leurs corrélations. Cela permet de tirer des conclusions essentielles sur les alliances ainsi que les déséquilibres de pouvoirs et conflits potentiels entre les différents acteurs, de faire les premières hypothèses de l'influence de certains acteurs dans leur coopération, d'obtenir des indications importantes sur les acteurs à propos desquels il y a une insuffisance d'informations ou n'ayant pas été pris en compte, d'obtenir des informations fiables pouvant être utilisées pour une planification de projet stratégique et des activités futures.

Pour ce faire, quatre cercles de tailles différentes ont été réalisés : société civile, Etat/public et secteur privé ainsi que les industries, source du risque. Tous les acteurs sont représentés par des cercles. Plus, le cercle est grand, plus l'influence de l'acteur dans ce contexte est grande (figure 1).

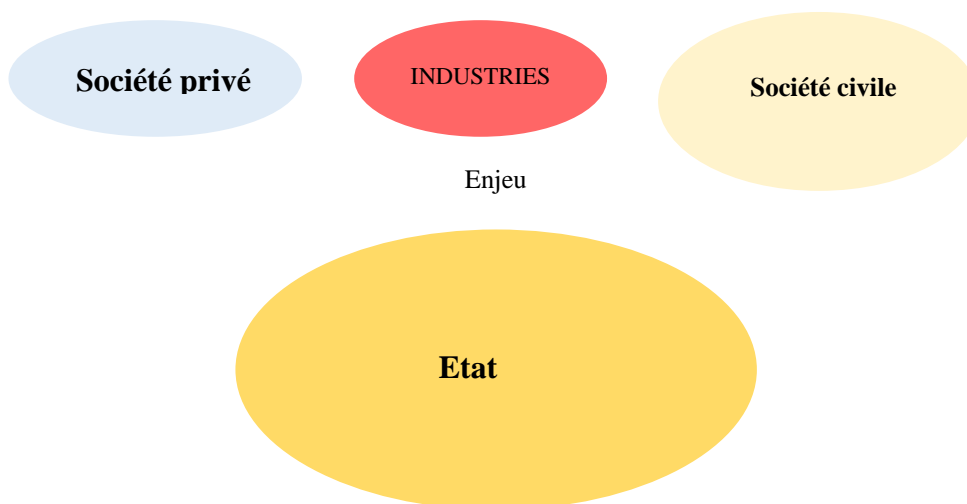


Figure 1 : Esquisse de la Cartographie des parties prenantes des risques industriels, source : Kotey et al, 1998

1.2.3. Évaluation de la gouvernance selon le critère de l'importance des parties prenantes

Il s'agit de la légitimité, des ressources et du réseau dont disposent les parties prenantes dans la gestion des risques industriels.

Légitimité : l'acteur a été élu ou nommé pour occuper une fonction importante au sein d'une institution gouvernementale ou non gouvernementale.

Ressources : l'acteur dispose de ressources matérielles et immatérielles substantielles (ressources financières, droits ou contrôle sur les ressources naturelles, expertise et connaissance, etc.) qui font de lui un acteur influent dans la gestion.

Réseau : l'acteur a un grand nombre de contacts et des liens solides avec d'autres acteurs clés. Par conséquent, le partenariat avec cet acteur signifie rejoindre un réseau déjà existant et en bénéficier.

Trois cercles ont été construits, chaque cercle représente un groupe d'acteur. Ce sont les acteurs avec une légitimité élevée, les acteurs avec des ressources substantielles et des acteurs avec un réseau puissant. Les acteurs clés sont à l'intersection de ces cercles (figure 2).

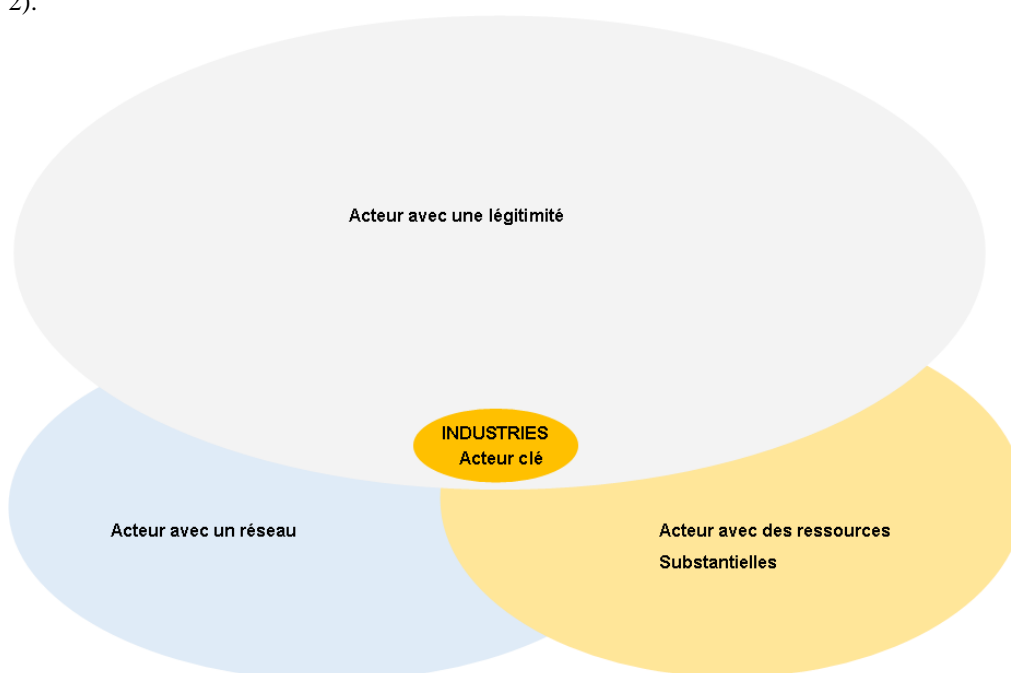


Figure 2 : Esquisse du positionnement des parties prenantes dans la gestion des risques industriels, source : Mayers et Kotey, 1996

1.2.4. Évaluation de la Gouvernance selon le double critère de l'influence et de l'importance des parties prenantes PP ou acteurs

L'objectif de l'analyse étant de déterminer les PP influentes ou importantes et non. Il a été retenu, dans cette étude, de ne pas pondérer les critères. Tous les cinq sous-critères sont d'égale importance, et prennent la valeur numérique 0 ou 1 selon que la PP soit évaluée positivement ou négativement. Cette démarche de notation simplifiée et de réponses dichotomiques sera facile d'appropriation par les parties prenantes. La note finale de la PP est obtenue en faisant la somme des notes obtenues sur chacun des critères. Les PP ayant obtenu une note globale d'au moins 4 sur 5 sont jugées importantes ou influentes ; celles notées en dessous de 3 sur 5 sont peu importantes ou peu influentes. Enfin, les PP ayant obtenu la note globale de 3 sont classées moyennement importantes ou influentes. Les notes obtenues par chaque PP sur chacun des critères ont été résumées dans un tableau 1.

Tableau 1: Influence et importance des parties prenantes

N°	Parties prenantes	Influence					Importance						
		F1	F2	F3	F4	F5	Note	P 1	P 2	P 3	P 4	P 5	Note
1	MINED	1	1	1	1	1	5	1	1	1	1	1	5
2	CIAPOL	0	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1	5
3	ANDE	0	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1	5
4	INDUSTRIES	0	1	1	1	0	3	1	1	1	1	1	5
5	AGEDI	1	1	0	0	0	2	1	1	1	1	0	4
6	DISI	1	1	0	0	0	2	1	1	1	1	0	4
7	CCI	1	1	0	0	0	2	1	1	1	1	0	4
8	PAA	0	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1	5
9	POPULATION	0	0	0	1	0	1	1	0	0	1	0	2
10	MAIRIE	0	0	1	1	0	2	1	0	1	1	1	4
11	ONPC	0	0	0	1	1	2	0	1	1	1	1	4
12	CROIX ROUGE	0	1	1	1	1	4	0	1	1	1	1	4
13	SAMU	0	0	1	1	0	2	0	1	1	1	1	4
14	GSPM	0	0	1	1	1	3	0	1	1	1	1	4
15	CNPS	0	1	1	0	1	3	1	1	1	1	1	5

Source : Entretiens avec les parties prenantes, 2015-1019

1.3. Méthode de traitement des données

Le logiciel Arc GIS 10.8 a permis la représentation de la carte de localisation. Les informations issues de l'analyse des acteurs dans la gestion ont été traitées et représentées par des schémas grâce au logiciel Publisher. Les questionnaires ont été transférés dans le logiciel Sphinx V4.5. Les résultats sont convertis en tableaux d'analyse puis en graphiques grâce au logiciel Excel 2016.

2. Résultats

La gestion du risque est l'avant-dernière phase de traitement du risque. Elle vise à en réduire les différentes formes ou sources. Gérer les risques industriels, revient à se demander s'il existe une gouvernance du risque industriel? Pour cela, il faut des acteurs intervenant dans la gestion des risques industriels. Il faut aussi connaître leur niveau d'implication dans cette gestion. Si non, est-il possible de la construire?

2.1. Un secteur industriel dominé par une diversité d'acteurs

Il s'agit du Ministère du commerce à travers la chambre de commerce et d'industrie, du Ministère de l'Environnement à travers la Direction Générale de l'Environnement (DGE), et ses entités le CIAPOL et l'ANDE, le Port Autonome d'Abidjan (PAA) à travers les services des Matières dangereuses, de Gestion des sinistres et de l'Ecologie Portuaire. Du Ministère de l'Intérieur avec L'ONPC (croix rouge et le SAMU) et le GSPM. Notons aussi le Ministère de l'Industrie à travers la DISI et l'AGEDI ainsi que les collectivités territoriales et les industries elles-mêmes, source du risque (figure 3).

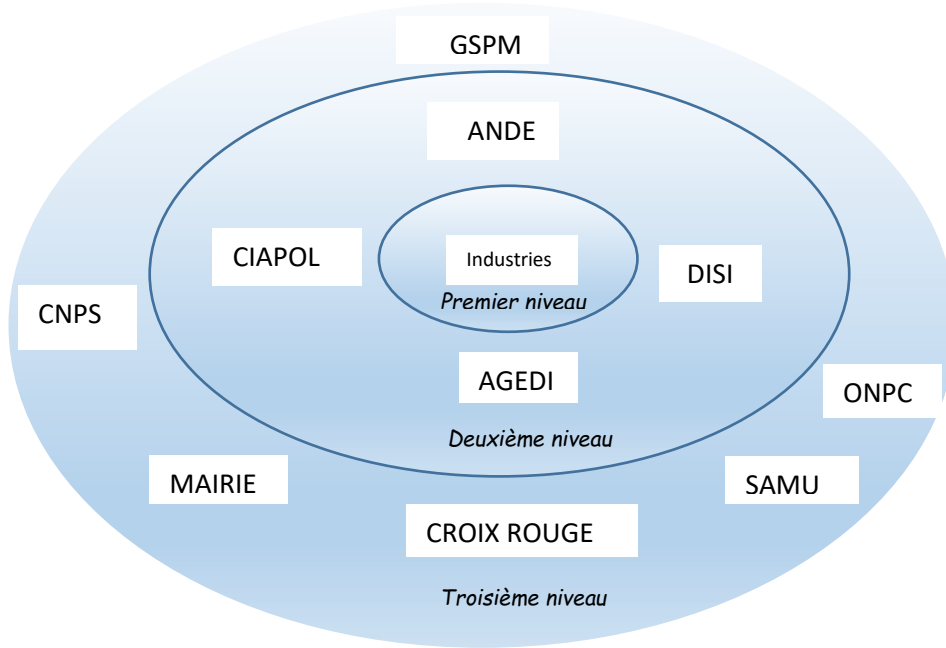


Figure 3 : Inventaire Des différentes Parties Prenantes dans la gestion des risques industriels à Abidjan Sud

source: entretiens avec les parties prenantes, 2015-2019 inspirée de Kotey et al, 1998

2.2. Une gestion influencée par le secteur public

Il s’agit de déterminer et les personnes et les organisations susceptibles d’avoir une influence sur la gestion des risques industriels. Il s’agit de dessiner quatre cercles de tailles différentes : société civile, État/public et secteur privé ainsi que les industries, source du risque. Tous les acteurs sont représentés par des cercles. Plus, le cercle est grand, plus l’influence de l’acteur dans ce contexte est grande (figure 4).

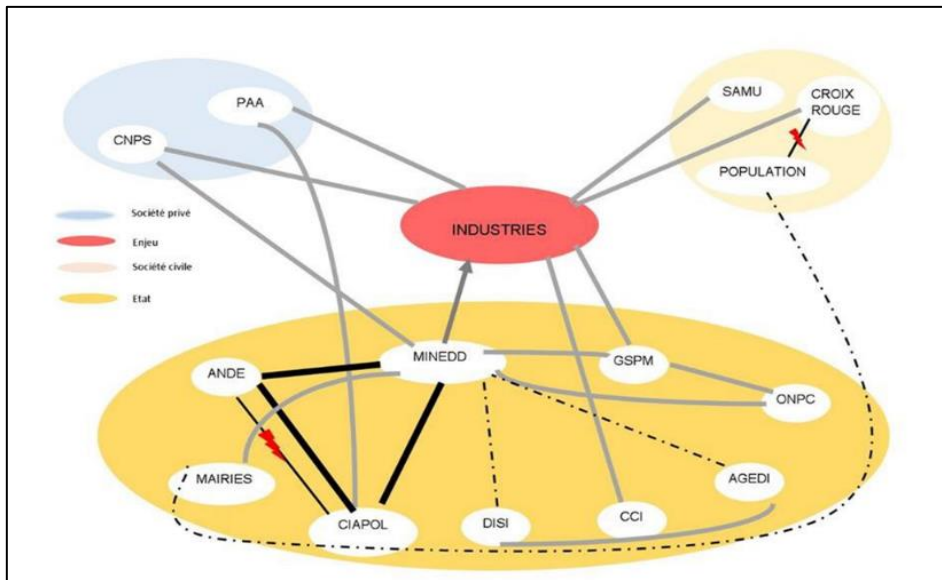







Figure 4: Cartographie des parties prenantes des risques industriels,
Source: Entretiens avec les parties prenantes, 2015-2019

Index : Analyse des relations/liens entre acteurs (force des liens, alliances, coopération, conflits etc.)

Élément graphique	Description
	Les lignes normales représentent les relations étroites (fréquence des contacts, échange d'informations, coordination, confiance mutuelle, intérêts équivalents etc.).
	Les lignes en pointillés représentent les relations faibles ou informelles. Un point d'interrogation est ajouté si la relation n'est pas claire.
	Les lignes noires épaisses représentent les alliances et la coopération établies par les institutions
	Les flèches représentent l'orientation des relations déséquilibrées.
	Les lignes interrompues par un éclair représentent les tensions entre acteurs, conflits etc.

En somme, il existe une collaboration acceptable entre les acteurs décisionnels du risque industriel à Abidjan. Certains interviennent dans la gestion en amont, avant la mise en place des industries, d'autres interviennent pour faire les inspections. Enfin certains viennent aider ces industries, à atténuer les risques existants à travers les sensibilisations aux respects des réglementations, des formations. Toutefois ces acteurs accompagnent ces industries chacun à son niveau dans la gestion des risques industriels

Le CIAPOL, l'ANDE, la CNPS réalisent des inspections dans les industries ce qui entraîne un nombre pléthorique d'inspections qui suscitent des plaintes au niveau des industriels.

Il existe des conflits de compétence dans la gestion des risques industriels au niveau de certaines structures car les charges ne semblent pas être bien définies par moment. Le CIAPOL étant la première structure étatique du Ministère de l'Environnement était chargé de s'occuper de tous les aspects environnementaux au niveau de la gestion des risques industriels. Aujourd'hui, il est aidé dans sa tâche par bien d'autres structures parmi lesquels l'ANDE, or par moment dans la réalisation de ses missions, il y a des chevauchements.

Il n'y a pas de pouvoir de coercition des acteurs décisionnels sur les industries surtout quand celles-ci ne respectent pas toutes les normes établies. Plusieurs industries encore sont dans la clandestinité et ne trouvent pas d'intérêt à établir les études préalables ainsi qu'à se faire déclarer. Cependant, elles sont conscientes de l'existence des textes et préfèrent les contourner malgré les nombreuses sensibilisations des acteurs. Le Ministère de l'Environnement n'a pas encore défini les textes, les lois accordant au CIAPOL et à l'ANDE de sanctionner véritablement les industriels en cas de non-respect de la réglementation.

Il existe un cadre de concertation entre des acteurs à travers des projets pilotés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour prendre conscience du risque industriel. Toutefois, les industriels semblent ne pas être intéressés et sont quasi-absents. Seuls les plus importants qui ont conscience des risques générés par leurs activités s'intéressent à ces échanges et à ces collaborations.

Plusieurs industries hésitent encore à la réglementation mise en place pour réduire les risques malgré les sensibilisations de l'ANDE et du CIAPOL. Cependant, certaines y adhèrent par contrainte.

En fait, Abidjan Sud concentre un nombre important d'industries minières (32,1%), d'industries non identifiées (21,76%), des industries chimiques (19,87%), des industries agro-alimentaires (16,71%) et des industries textiles (9,46%) (A.I.N. Yao-Assahi et al. 2019, p.25).

Ce sont les industries minières et chimiques qui font l'effort de respecter la réglementation à cause des risques majeurs que génèrent leurs activités. Les autres hésitent mais pour des raisons de prêts bancaires, certains font l'effort de respecter les normes liées à leurs activités.

2.3 Gouvernance selon le critère de l'importance des parties prenantes

Il s'agit de rechercher les différents éléments au niveau des parties prenantes (Légitimité, ressources, réseaux clés). Par conséquent, le partenariat avec cet acteur signifie rejoindre un réseau déjà existant et en bénéficier. Pour ce faire, trois cercles ont été réalisés, chaque cercle représente un groupe d'acteur. Il s'agit des acteurs avec une légitimité élevée, les acteurs avec des ressources substantielles et des acteurs avec un réseau puissant. Les acteurs clés sont à l'intersection de ces cercles (figure 3).

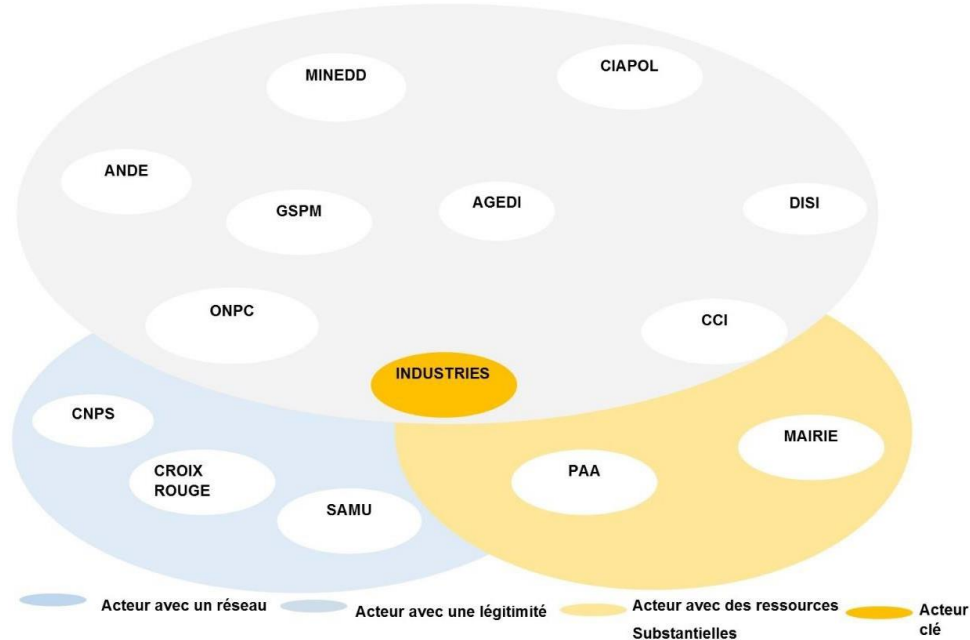


Figure 4 : Positionnement des parties prenantes dans la gestion des risques industriels

Source: Entretiens avec les parties prenantes, 2015-2019

Normalement, les acteurs les plus importants sont les acteurs qui disposent de plus de légitimité et des ressources pour être plus efficaces sur le terrain.

Ainsi, dans la pratique, les acteurs les plus importants sont le MINEEDD, le CIAPOL, l'ANDE, le PAA et la CNPS ainsi que les industries qui représentent les acteurs clés.

La population représente les acteurs les moins importants.

Pour cela, lors de notre enquête auprès des ménages vivant dans les zones industrielles une rubrique gestion des risques industriels a été abordée. Il ressort de cette enquête que : Contrairement à l'expérience des pays développés, où les documents d'information et de prévention sont disponibles en mairie et établissements administratifs compétents, en Côte d'Ivoire, les documents ne sont pas mis à la disposition des populations ou on constate dans le système un problème de communication. Et même malgré l'existence de certains documents, 92% personnes interrogées n'ont pas le désir de s'informer.

La minorité qui essaye de s'informer, le fait par les autres moyens (GSPM, SIR, L'école, la culture personnelle, les observations des constats et les recherches sur internet).

Toutefois, 84,4% des enquêtés désirent *Connaître les mesures de prévention et de sécurité* des risques industriels

Concernant la connaissance, la conscience et la communication sur les risques industriels, le constat qui est fait est la méconnaissance sur les mesures de prévention, des consignes de sécurité et les exercices d'évacuation et de confinement des risques industriels. Seuls les cadres, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers ont une connaissance des risques industriels.

2.4. Gouvernance selon le double critère de l'influence et de l'importance

L'influence (critère F) est le pouvoir que les PP ont sur la stratégie. Il s'agit de peser sur les décisions, faciliter l'exécution de la stratégie ou exercer une influence négative sur celle-ci. Le pouvoir peut être dû à la nature de l'organisation de la PP ou à sa position par rapport à d'autres (tableau 3).

Comme suggéré par Department For International Development DFID (1995a), la combinaison des deux critères a permis de classer les parties prenantes selon leur importance et influence dans une matrice subdivisée en 4 parties A, B, C et D (Figure 5).

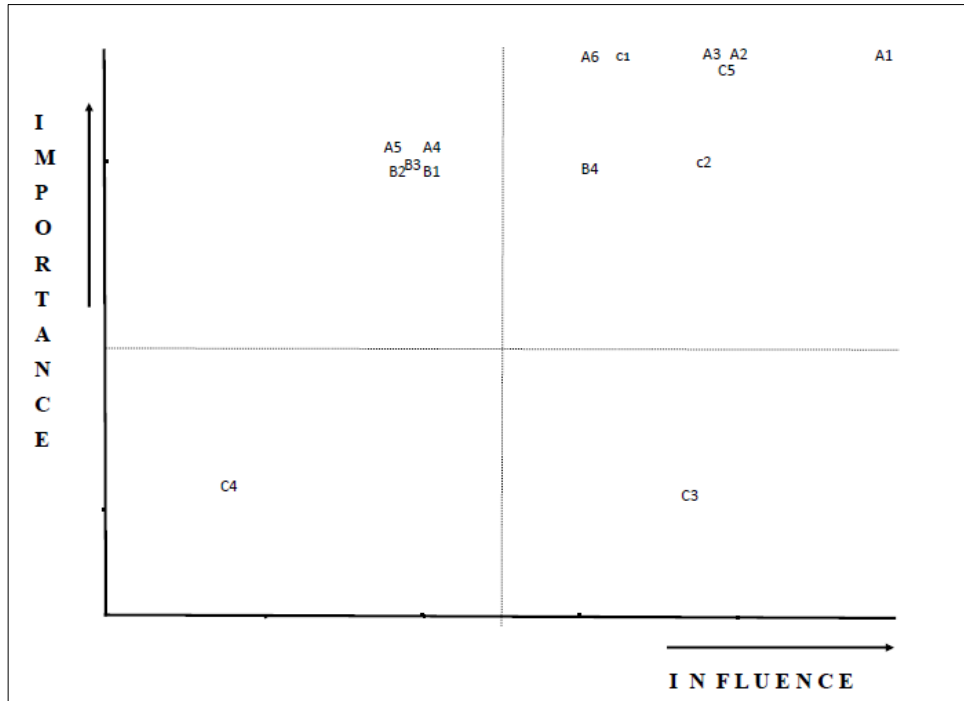


Figure 5: Matrice "Influence" et "Importance" des parties prenantes dans la gestion des risques industriels, source: *Entretiens avec les parties prenantes, 2015-2019*

Index

Parties prenantes primaires

A1 MINEDD

A2 CIAPOL

A3 ANDE

A4 AGEDI

A5 DISI

A6 INDUSTRIES

Parties prenantes secondaires

C1 CNPS

C2 CROIX ROUGE

C3 SAMU

C4 POPULATION

C5 PAA

B1 MAIRIES

B2 CCI B3 ONPC B4 GSPM

2.5. Proposition pour une meilleure gestion des risques industriels

N'existant pas dans la littérature des procédures et des critères permettant de faire la classification des PP. Dans l'étude, de nouveaux critères ont été développés pour évaluer au mieux le jeu de pouvoir entre les acteurs en vue d'une gestion concertée et durable des risques industriels. Il serait souhaitable de réduire l'influence et l'importance de certaines parties prenantes afin d'augmenter l'influence ou le pouvoir d'autres parties prenantes. Ainsi pour l'influence des parties prenantes, les critères seront les suivants:

critère F1 : La détention du pouvoir de légiférer confère une influence sur les autres acteurs et l'issue du processus ;

critère F2 : La force de coercition d'un acteur peut être un facteur déterminant dans la gestion

critère F3 : La possession ou le contrôle de ressources financières suffisantes peuvent permettre à un acteur d'influencer les décisions du groupe ;

critère F4 : La participation aux discussions est plus élevée si l'acteur a des qualifications (organisation, niveau d'alphabétisation, qualification en matière de gestion) lui permettant de faire face aux variables engendrant la résistance au changement (Guène, 1998) ;

critère F5 : Le réseau de relations de l'acteur est un atout supplémentaire qui confère un pouvoir indirect pour défendre ses intérêts : liens avec le pouvoir politique local, statut social de certains membres de la structure ;

Au niveau de l'importance, ces critères suivants ont alors été proposés; Ils sont notés "P" comme la lettre "P" du mot "importance", il s'agit du :

critère P1 : Une priorité doit être accordée aux PP ayant des intérêts dont l'insatisfaction peut entraîner l'échec du processus ;

critère P2 : Les activités de l'acteur doivent s'aligner parfaitement avec les objectifs de la gestion durable;

critère P3 : La PP doit avoir la maîtrise des moyens financiers pour la mise en œuvre de ces projets prioritaires ;

critère P4 : Pour participer efficacement à la gestion, la PP doit avoir une motivation certaine et renouvelée;

critère P5 : La disponibilité à collaborer avec d'autres PP aux intérêts concurrents ou contradictoires est primordiale pour la définition des rôles et responsabilités ainsi que le respect des engagements par chaque partie.

Ainsi à partir de nouveaux critères, nous proposons une matrice où nous avons regroupé les parties prenantes selon les acteurs avec une légitimité élevée, les acteurs avec des ressources substantielles et des acteurs avec un réseau puissant puis les industries qui constituent l'enjeu (figure 6).

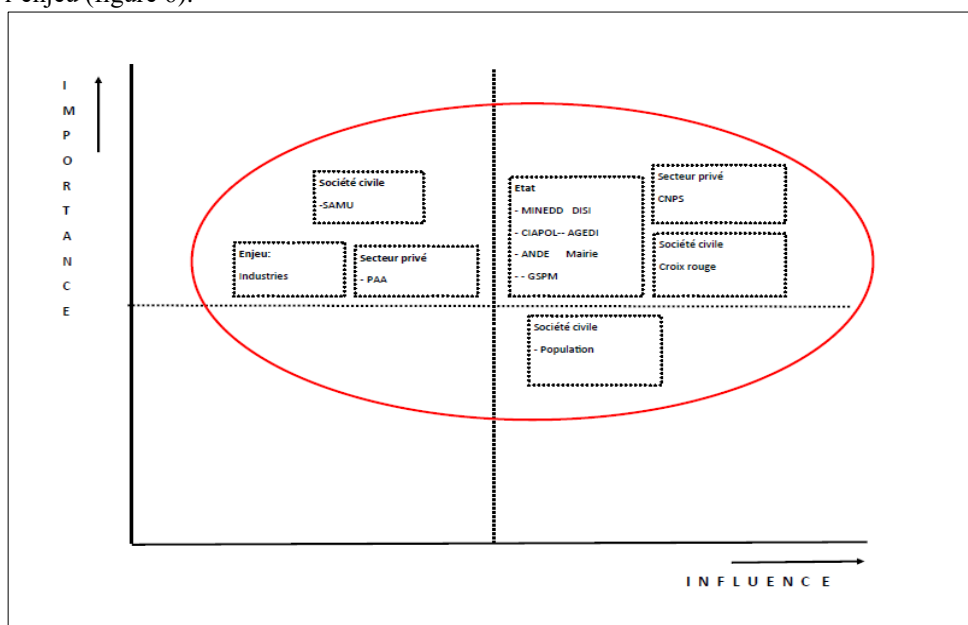


Figure 6: Matrice des parties prenantes pour une meilleure gestion des risques industriels, (source: YAO Natacha, 2019)

Index

Parties prenantes primaires

- A1 MINEDD
- A2 CIAPOL
- A3 ANDE
- A4 AGEDI
- A5 DISI
- A6 INDUSTRIES B1 MAIRIES
- B2 CCI

Parties prenantes secondaires

- C1 CNPS
- C2 CROIX ROUGE
- C3 SAMU
- C4 POPULATION
- C5 PAA
- B3 ONPC
- B4 GSPM

2.6. Synthèse de la matrice

Les acteurs intervenant dans la gestion des risques industriels peuvent être regroupés en plusieurs sous-groupes qui sont les ministères et leurs structures, la population, les industries et les autres structures. Ils doivent gagner ou baisser en importance ou en influence selon leur implication actuelle. Cela pour une gestion durable et efficace des risques.

2.6.1. Les ministères, acteurs avec des légitimités importantes

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable devrait vraiment accompagner les industriels dans la gestion des risques industriels à travers les formations, mais également il devrait sévir en cas de non-respect de la réglementation.

Le rôle de l'ANDE ne doit pas s'arrêter au Plan de Gestion Environnementale (PGE), il faut que l'Etat finance le renforcement des capacités de ses membres à travers les formations. Le MINEDD doit régulièrement faire des formations sur la sécurité et l'environnement et aider les industriels à prendre conscience du danger auxquels ils sont exposés. Il doit faire comme la CNPS qui propose des formations et fait la sensibilisation aux industriels. C'est l'Etat qui doit prendre les industriels en charge en leur fournissant les textes de lois, la documentation. Car les industriels payent les taxes donc génèrent des recettes à l'Etat ivoirien. Il doit réaliser les projets avec les industries afin de favoriser le rapprochement avec les acteurs industriels. L'effectif d'inspecteurs au CIAPOL est encore faible, l'Etat devrait recruter un plus d'inspecteurs, et les former rigoureusement afin d'avoir une priorité celle d'un Environnement durable de l'espace. Ces inspecteurs doivent travailler consciencieusement et rigoureusement lors des inspections. Les structures étatiques doivent sanctionner les industriels récalcitrants au non-respect des normes.

Dans chaque installation classée, les structures étatiques doivent exiger un service ou un département de sécurité ou service de prévention, s'il n'existe pas de service de sécurité. Au niveau des industries, il faut avoir une bonne connaissance de la sécurité et de la sûreté, il faut que ces services soient distincts pour que la sécurité soit de mise. Il faut revaloriser la Qualité Hygiène Sécurité et Environnement (QHSE). Seulement quelques entreprises disposent de ce service. De ce fait, il faut sensibiliser les industriels qui n'en disposent pas et les assister.

Nous devons arriver à une action concertée des inspections des différents services étatiques afin d'être plus efficace dans les entreprises tout en incluant la mairie. Il convient de l'intégrer dans la gestion des risques car c'est d'abord sur leur territoire que s'effectuent les activités et ce sont leurs populations qui sont les plus vulnérables.

Les Ministères de l'Industrie et de l'Environnement doivent travailler ensemble pour élaborer un plan d'action afin de lutter contre les risques industriels.

Il faut aussi renforcer la capacité des services au niveau du CIAPOL en personnel, logistique et sensibiliser des industriels en établissant leurs études de danger pour réduire les risques. Le Ministère de l'Environnement et les industriels doivent parler le même langage. Il faut qu'il ait des textes, des lois pour connaître les obligations de chaque acteur, des voies de recours (connaître les personnes qu'on puisse contacter).

Le CIAPOL doit intégrer dans son plan stratégique des modèles des sites de Bhopal, mettre à la disposition des populations des accidents industriels en Côte d'Ivoire afin de comprendre comment les industries influencent le système. L'État doit communiquer sur les risques industriels avec les industries.

Aujourd'hui, il faut redéfinir les rôles des structures étatiques, clarifier les missions et reconstituer les matrices environnements pour surveiller régulièrement les niveaux de pollution de l'air, de l'eau et du sol.

L'État doit subventionner ou réduire le coût des équipements individuels de protection afin d'encourager les industriels à les mettre à la disposition du personnel. L'État doit alléger la procédure, revoir les taxes surtout pour les industriels qui se sont engagés dans la protection de l'environnement, sensibiliser les autres industriels à en faire, surtout mettre l'accent sur les visites d'inspection des industries qui n'en ont jamais bénéficié afin de les mettre au même niveau d'information.

Il serait souhaitable que le MINEDD ET LA DISI qui représente le Ministère de l'industrie aient une influence et une importance forte afin de parvenir à une neutralité des pouvoirs. Ils doivent disposer du pouvoir de légiférer et d'un réseau relationnel pour coordonner les décisions des activités des parties prenantes et doivent avoir une motivation réelle pour mener à bien la gestion des risques industriels.

Par ailleurs, l'acceptabilité des risques est étroitement liée à la connaissance de ceux-ci mais aussi à la conscience que des actions efficaces sont mises en œuvre pour gérer ces risques.

En somme, les Ministères et les structures étatiques doivent collaborer entre elles et avec les autres parties prenantes pour une gestion durable des risques industriels.

Ces propositions pourront permettre aux structures de contrôler et de réaliser des fiches de suivi selon les propositions établies (tableau 2).

Tableau 2 : Proposition de réexamen de documents

	Recensement des industries	PPAM (Politique de Prévention des Accidents Majeurs)	EDD (Etude De Dangers)	Audit environnemental	POI (Plan d'Opération Interne)
Fréquence de réexamen	Tous les 4 ans	Tous les 5 ans	Tous les 5 ans	Tous les 3 ans	Tous les 3 ans

2.6.2. Vers une meilleure implication de la population dans la gestion des risques industriels

La population doit avoir une importance car elle influe positivement ou négativement la gestion. Elle doit être informée sur les risques industriels afin de comprendre les dangers auxquels elles s'exposent. Pour réussir cette sensibilisation, elle doit participer à la gestion. Elle doit prendre conscience de son rôle et de l'influence qu'elle peut avoir sur les industriels. Elle peut constituer un groupe de pression afin d'amener les industriels à se conformer au label qualité. Aussi, elle qui représente un vaste marché de consommation donc une force de consommation n'en est même pas consciente. Le consommateur doit avoir le pouvoir d'achat et normalement ne doit pas subir les décisions des industriels. La population à l'image des pays développés doit exiger le label qualité et doit être vigilante par rapport au respect de l'environnement. Elle doit connaître et comprendre les risques auxquels elles sont exposées et constituer un groupe de pression ce qui pourrait faciliter la tâche à l'Etat dans l'exercice de ses fonctions.

L'information des populations et du personnel des industries sur les accidents industriels auxquels ils peuvent être confrontés et sur les conduites à tenir, est la première des préventions.

Pour une réussite durable de la gestion, l'Etat doit communiquer sur le risque industriel. Seule une bonne information peut donc répondre aux craintes de la population et favoriser l'adoption de comportements protecteurs.

2.6.3. Une implication plus en plus influente du secteur privé

La croix rouge, la CNPS sont très importantes car elles accompagnent l'Etat dans le processus de gestion des risques industriels. Il en est de même du SAMU, du GSPM et du PAA. Aussi, avons-nous suggéré qu'ils augmentent en influence afin de les rendre plus efficace sur le terrain.

Il faut arriver à un renforcement des capacités et des équipements pour soulager la population en cas d'intervention. Il serait préférable de faire l'évaluation continue des mesures de sécurité qu'on prend de sorte à voir les failles et à soumettre des mesures correctives.

Pour un meilleur fonctionnement des bouches d'incendie, les mairies et le district doivent faire l'évaluation des poteaux et bouches d'incendie sur leur territoire. Le district doit construire des bouches d'incendies dans toutes les zones industrielles et constituer une base de données des bouches d'incendies tout en les classant par capacité du contenu et par niveau de fonctionnalité pour être plus efficace. Ainsi, l'action des pompiers sera plus rapide en cas d'intervention lors d'un accident industriel. Il y a urgence de construire des casernes de pompiers dans les zones industrielles pour limiter les dégâts en cas d'incendie. Selon le décret 79/12 relatif à la sécurité, le maire a le pouvoir de police. La loi lui fait obligation de prendre toutes les mesures pour sécuriser son territoire. Face à cette loi, ce sont les maires qui doivent installer les poteaux et bouches d'incendie. L'Etat doit veiller à la mise en application de cette loi. Toutefois, des difficultés se posent dans la mise en application de cette loi. Il faut donc contrôler la réglementation et veiller à son application. Dans les mairies, il devrait avoir le service de protection civile donc de prévention. L'Etat doit faire connaître aux collectivités territoriales toutes les équipes de la croix rouge, pour une action rapide de la structure en cas d'urgence et lors des campagnes de sensibilisation et des formations communautaires. L'Etat doit leur donner les moyens d'intervenir sans difficulté dans les collectivités territoriales.

L'autorité portuaire doit sensibiliser les opérateurs, informer et diffuser l'information et les textes de réglementation.

Il serait préférable de mettre en place un projet, un contrat d'assistance mutuelle où tous les partenaires peuvent déclarer les moyens dont ils disposent pour renforcer la lutte et tenir des réunions tous les trimestres dans les différentes zones industrielles.

Tout ceci sera réalisable que si l'État communique sur les risques industriels.

2.6.4. Des industriels de plus en plus responsables

Pour une meilleure participation des industriels dans la gestion des risques, ils doivent se sentir accompagnés par les acteurs étatiques et autres. Les industries doivent avoir une Direction Qualité, différente d'une Direction HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement). A ce niveau, les industriels doivent recruter le personnel qualifié afférent.

Normalement toutes les industries devraient réaliser l'EIES avant la création de leurs entreprises par l'ANDE qui établit les TDR (termes de Référence et les met à disposition des établissements agréés qui rédige l'EIES (Etude d'Impact Environnemental et Social) sur la base des TDR. Ensuite, l'EIES est validée par une commission interministérielle dont les services sont en rapport avec l'activité qui sera menée. Normalement c'est à la suite de la validation de l'EIES que l'industrie est construite et commence à produire. Elle doit respecter un certain nombre de procédure et disposer de documents de prévention du risque tels que les POI (Pan d'Opération Interne validés par le GSPM, le CIAPOL et L'ONPC). Ces POI doivent être établis sur la base des Études de Dangers pour les industries soumises à autorisation. L'Étude de dangers est un principe de la sécurité industrielle, dont un préalable est l'inventaire des objets et activités avec leur dangers intrinsèques, suivi de l'analyse des risques (scénarios pouvant aboutir à des événements non souhaités), en vue de maîtriser au mieux ces risques par des mesures de prévention.

La maîtrise des risques industriels passe par le respect de la procédure ce qui conduira à une gestion durable des risques industriels.

3. Discussion

3.1. Une gestion des zones industrielles encore inefficace

La faible implication de tous les acteurs pourraient s'expliquer par une impuissance des acteurs dans la mise en œuvre de la politique de gestion. Cette impuissance s'appuie sur la politique de l'Etat. Il y a un problème réel de gestion quotidienne d'infrastructures industrielles. Ces résultats corroborent les travaux de certains acteurs.

En effet, en 1996, le Ministère du Logement du cadre de Vie et de l'Environnement en collaboration avec le Ministère de l'Industrie ont recensé les occupants des lots industriels dans les zones de Koumassi, Vridi et Yopougon. R. PARENTEAU et *al.* (1992, p.422) démontrent les actions entreprises pour la réalisation de ces planifications. Ils expliquent que les opérations à Port- Bouët, dans la périphérie Sud, ont surtout été des opérations de restructuration du quartier, suite au déguerpissement des populations qui habitaient dans du logement précaire; elles auront aussi servi à développer des ensembles résidentiels pour accueillir les ménages des travailleurs employés dans la zone d'activité de l'aéroport et du canal de Vridi.

Malgré tout, ces efforts ont connu des limites. En effet, suite à une population en quête d'emploi et de bien-être, les planifications préétablies ont été vite dépassées. Les populations se sont donc installées sur les marges des zones industrielles.

En 2003, sous la supervision du BNETD, dans le cadre d'un mémoire de fin d'étude (Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme), une enquête de même nature a été effectuée. Il ressort de ces enquêtes que la plupart des établissements n'ont pas suivi la procédure régulière d'obtention des titres de propriété. Certains établissements ne disposaient d'aucun document de propriété. D'autre n'avaient que des attestations de cession de parcelles établies sous sein privé sans l'aval de la CIDLI. En fait, ces entreprises auraient dues engager une requête à la fin de la procédure de mutation de la CIDLI à l'AGEDI).

De même, A. YAPI-DIAHOU (2000, p.8) révèle que sans pouvoir de gestion sur les terrains industriels, les collectivités locales en sont à observer impuissantes les forces de la coutume et l'État. Pourtant, il rappelle que sur les zones industrielles illégalement investies par des franges de leurs administrés, ceux-ci attendent toujours du maire, qu'il procure tous les

services et les équipements de nature à faciliter leur intégration dans la ville, à améliorer la rentabilité de leurs investissements : voilà ainsi que les élus sont devenus les otages de leurs administrés et de l'État... Et puis, A. YAPI-DIAHOU (2000, p.5) rappelle: « ne s'était-elle pas rendue complice de l'occupation de ses terrains, en recommandant aux chefs des quartiers constitués ici, d'accueillir certains employés municipaux en détresse, suite aux opérations de déguerpissement musclées initiées et conduites par l'État? » En outre, Le CEPICI aurait souhaité obtenir par ses moyens la gestion de l'attribution des terrains afin d'éviter à l'investisseur la multitude d'interlocuteurs (COMETE International, 2014, p.24). Finalement, il y a une cohabitation entre habitats et industries sous le regard impuissant des acteurs qui ne disposent pas de textes, ni de force de coercition pour rétablir le désordre actuel.

3.2. Une implication insuffisante des acteurs du risque industriel

Le risque est géré par divers acteurs dont les volets diffèrent. Il s'agit du volet gestion de crise, protection, prévention ainsi que connaissance. Ainsi le niveau de participation de tous ces acteurs n'est pas équitable mais peut contribuer à une gestion efficace. Toutefois, nous avons pu constater un faible niveau d'implication des acteurs dans cette gestion.

En effet, la mairie n'a pas les moyens de faire pression sur les industriels et en cas de plainte des populations, elle ne fait que les interpeller et si rien n'est fait, elle demande au CIAPOL d'intervenir afin de régler le problème. Toutefois, nous nous interrogeons si le CIAPOL peut vraiment intervenir? Jusqu'où est-ce que le CIAPOL peut-il intervenir?

Pourquoi malgré la présence des structures étatiques, il existe encore des industries non déclarées? Au cours des entretiens, même les structures étatiques attendent les décisions au plus au niveau ainsi que les moyens et les textes pour exercer efficacement. Finalement, l'État reste l'acteur sur lequel tout le monde compte. Cela pourrait s'expliquer par la place importante et influente que l'État a dans la gestion. C'est donc à juste titre que Y. VEYRET, (2015, p.4), indique que c'est l'État qui met en place les PPRT (plan de prévention des risques technologiques) ayant un rôle d'information et servant de base pour la gestion du risque.

De même, C. GILBERT, (2003, p. 49) explique que les risques sont à priori considérés comme des problèmes publics devant être administrés, c'est-à-dire, par rapport auxquels l'intérêt collectif doit chaque fois primer, pour lesquels la loi, la règle doit être appliquée sans concession une fois la réalité de ces problèmes scientifiquement établie. Et l'État est alors vu comme le seul acteur susceptible de garantir la neutralité des arbitrages et l'application rigoureuse de la loi conformément à l'intérêt général.

R. LAGANIER, (2002, p.2) expliquent que pour comprendre comment le risque est géré dans la métropole parisienne, nous devons analyser le système territorial en présence. Par territoire, nous entendons principalement la dimension organisationnelle de l'espace géographique, c'est-à-dire, le fait qu'un territoire est « une entité dotée d'une organisation des acteurs sociaux et institutionnels, elle-même caractérisée par des rapports de hiérarchie, de domination, de solidarité, de complémentarité », sans exclure toutefois la dimension identitaire et matérielle.

Par ailleurs, les parties prenantes doivent développer une recherche de transparence dans la gestion du risque entre les différents interlocuteurs au nom d'une demande collective. A. LALO, (1991, p.33) stipule que : « cette exigence constitue un formidable coup d'arrêt à l'attitude de secret et de repli sur soi du monde industriel. (...) Bien plus qu'un défi, communiquer sur un sujet jusqu'alors comme tabou, représente une véritable gageure. En déplaçant les modalités du débat, c'est la nature même du contrat qui unit l'industrie et la société civile qui s'en trouve modifiée. Une brèche est ouverte qui instaure en quelque sorte un droit de regard de la société civile sur les conditions mêmes de production de l'activité industrielle. Aujourd'hui la pression qu'exerce l'opinion publique en matière de protection de l'environnement est telle que le développement industriel est pratiquement contraint de s'inscrire dans le cadre de ce nouveau contrat social.

Aussi, la population doit-elle être intégrée dans les prises de décisions car elle est peu importante et peu influente dans la planification actuelle. Par conséquent, elle peut influencer les décisions prises; c'est le cas de la zone de Vridi, Koumassi et de Treichville où elle a fini par bouleverser les programmes d'aménagement préétablis depuis l'indépendance. Aujourd'hui, la population cohabite avec des unités industrielles pétrolières, chimiques et

agro-industrielles sans se soucier des risques ou même étant conscient du risque se résilie à maintenir cette cohabitation.

L'enjeu de l'ouverture de dialogue entre les différents interlocuteurs ne vise pas tellement à informer les habitants pour mieux développer leur culture de risque et responsabiliser leurs actes. Il s'agit davantage d'aligner leurs modes de pensée avec les choix industriels et les discours des décideurs politiques sur les choix économiques et culturels réalisés au cœur de la société (S. BERNIER, 2007, p.19).

Au sein d'un contexte économique libéral et sociopolitique qui ouvre des droits et des opportunités d'association aux salariés, chacun négocie sa place en fonction de son rôle dans la société et aussi en fonction de ses connaissances. La prévoyance se développe et la mutualisation s'accroît. Les personnes sont de plus en plus liées entre elles par un tissu de protections assurancielles, qu'elles disent rechercher pour éviter les situations estimées à risques. Cette recherche de protection des situations de risques ne constitue pas les mêmes enjeux pour les salariés qui y sont exposés concrètement et les industriels exploitants ou les décideurs politiques (S. BERNIER, 2007, p. 130).

Conclusion

Plusieurs acteurs interviennent dans la gestion des risques industriels. Cependant tous les acteurs n'ont pas la même importance et la même influence sur les industriels. Cela rend la gestion un peu plus complexe car si certains ont le pouvoir de décision, d'autres par contre ne l'ont pas. Certains même sont négligés et pourtant, peuvent influencer la gestion ou des projets en cours. En réalité, le niveau d'implication des acteurs dans la gestion des risques industriels est encore faible. L'implication des parties prenantes est une approche innovante qui devrait permettre d'associer les acteurs chacun à un niveau précis et favoriser la participation de tous les acteurs pour une gestion efficace et durable des risques industriels. Une approche plus participative des parties prenantes et une valorisation d'autres parties négligées pourraient rendre la gestion durable et efficace.

Bibliographie

- BERNIER Sandrine, 2007, *Perceptions des risques industriels et nucléaires. Enjeux, négociations et construction sociale des seuils d'acceptation des risques*, Université F. Rabelais de Tours École Doctorale S.H.S., thèse de Doctorat de sociologie, 411p.
- COMETE INTERNATIONAL, 2014, *Étude économique sur les zones industrielles en Côte d'Ivoire, rapport final, projet d'appui à la revitalisation et à la gouvernance des PME (PARE/PME)*, APEX-CI, 436p.
- DAMAK-AYADI SALMA., PESQUEUX YVON, La théorie des parties prenantes en perspective, Centre de Recherche Européen en Finance et en Gestion (C.R.E.F.I.G.E.) à l'Université de Paris IX Dauphine, PARIS, Cédex, France, 24p
- GILBERT Claude, 2003, Risques collectifs et situations de crise - Apports de la recherche en sciences humaines et sociales, L'Harmattan, 340 p.
- KOANDA Halidou (Ed), 2006, *vers un assainissement urbain durable en Afrique subsaharienne : approche innovante de planification de la gestion des boues de vidange*, Thèse de Doctorat, faculté environnement naturel, architectural et construit, EPFL, Lausanne, 311p
- LAGANIER Richard, VILLALBA Bruno et ZUINDEAU Bertrand, 2002, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire » in *Développement durable et territoires*, Dossier 1, Approches territoriales du Développement Durable, 16 p
- LALO Anne, 1991, « De la loi à l'action. Bilan d'une campagne d'information du public sur les risques technologiques majeurs », in *Les Cahiers de la sécurité intérieure La gestion de crise*, n° 6, août-octobre, p. 33.
- MAYERS JAMES and BASS STEPHEN, 1999, Policy that works for forests and people. Policy that works series no. 7: Series Overview, International Institute for Environment and Development, London, 319 p.
- MAYERS JAMES, 2005 b, « Analyse du pouvoir des parties prenantes », International Institute for Environment and Development, Londres james.mayers@iied.org, cité le 20 Août 2016

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1996, Code de l'Environnement Loi n°96-766 du 3 octobre 1996, 27 p.

MULLENBACH-SERVAYRE ASTRID, 2007, « L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociétale des entreprises », *La Revue des Sciences de Gestion*, volume 1 n° 223, p.109-120, URL : www.cairn.info/revue-des-sciences-de-gestion-2007-1-page-109.htm. DOI : [10.3917/rsg.223.0109](https://doi.org/10.3917/rsg.223.0109).

PARENTEAU René, CHARBONNEAU François, 1992, Abidjan : une politique de l'habitat au service du plan urbain, In : ERUDIT, Département de géographie de l'Université Laval, vol. 36, pp 415–437, Ed, Cahiers de géographie du Québec, Laval

REGHEZZA Maggali, 2006, *Réflexions autour de la vulnérabilité métropolitaine : la métropole parisienne face au risque de crue centennale*, Thèse de doctorat en géographie, Université Paris X-Nanterre, 384 p

SERVICE DE L'ETAT EN SEINE MARITIME, 2014, Définition du risque industriel, France, Mis à jour le 31/03/2014, <https://www.seine-maritime.gouv.fr/>.

VEYRET Yvette, 2015. Enseigner les risques. In : Journée de formation du 30 octobre 2015, CR JP Benteux à partir des notes d'Arnaud Chantrenne, 4p.

YAO-ASSAHI Akoissi Ida Natacha; ANOH Kouassi Paul, 1999, « Industries et urbanisation à Abidjan sud (Abidjan-Côte d'ivoire) » in, *Revue de Géographie, d'Aménagement Régional et de Développement des Suds (REGARDSUDS)*, deuxième numéro, Septembre 2019, pp -21-33

YAPI-DIAHOU Alphonse, 2000, « Manipulations foncières sur les zones industrielles dans les villes africaines », APAD, 427, mis en ligne le 12 juillet 2006.